



En 2010, toutes les filiales contrôlées directement ou indirectement par la SCCI-Arcade, actionnaire de référence du Groupe, ont atteint les objectifs qu'elles s'étaient fixés, tout particulièrement au plan social. Le Groupe Arcade a ainsi poursuivi son développement et réalisé une année exceptionnelle, en dégagant un résultat net de 69 millions d'euros, avec un total de bilan de 4,9 milliards. Les activités concurrentielles du Groupe ont su tirer parti du regain de confiance enregistré sur les marchés de l'accession à la propriété et de l'investissement locatif. Ces derniers ont cependant pâti en fin d'année de la hausse des taux d'intérêt, tendance qui s'est confirmée au 1^{er} semestre 2011. Cette dynamique a bénéficié à la filiale financière, dont l'activité de prêts a affiché une progression significative, fruit d'une politique marketing active du Crédit Immobilier de France et de la réorganisation commerciale de la filiale francilienne du Groupe.

Le pôle social du Groupe, qui représente plus des trois quarts de son activité a fortement accru son patrimoine locatif en direction, notamment, des populations les plus démunies. L'année 2010 aura été celle du rapprochement avec l'ESH Norvège, acteur majeur du Nord de la France, reconnu pour la qualité de gestion de son parc constitué de plus de 10 000 logements.

En février 2010 a été signé avec le Secrétaire d'Etat au Logement un accord cadre national anticipant les Conventions d'utilité sociale à signer par chaque ESH avec l'Etat avant le 30 juin 2011.

Dans le respect de ses engagements de qualité de gestion qui, pour la plupart d'entre eux, sont labélisés, le Groupe a très fortement investi dans l'entretien et la croissance de son patrimoine locatif.

Cette politique de qualité se traduira en 2011 par une élévation du niveau des performances énergétiques des constructions neuves, quelle que soit leur destination, plus de 70 % des permis de construire seront déposés en THPE (15 %) et BBC (55 %).

Par ailleurs, Arcade se maintient, en 2010, au tout premier rang des acteurs nationaux opérant sur le marché de l'accession sociale, bénéficiant de la triple garantie HLM, grâce à une politique foncière active.

Anticipant les évolutions réglementaires issues de la loi Warsmann adoptée en 2011, le Groupe a travaillé à une nouvelle organisation, afin de renforcer l'efficacité de ses équipes exclusivement dédiées aux activités concurrentielles. Pour ce faire, un GIE sera créé et opérationnel d'ici la fin de l'année.

Corrélativement, le pôle HLM « Pouvoir Adjudicateur » est doté dès 2011 d'un comité exécutif au sein de l'ESH Coopérer pour Habiter (CPH) actionnaire de référence des dix ESH et sept coopératives d'HLM du Groupe. Cette instance, présidée par Moncef Zniber, veillera à ce que chaque filiale contribue, dans le cadre de son autonomie régionale, au maintien des valeurs historiques du Groupe et au respect des objectifs stratégiques signés avec l'Etat et les collectivités locales.

À cet égard, le Groupe Arcade se réjouit de la signature de l'avenant à la Convention stratégique par l'Union économique et sociale pour l'accession à la propriété (UESAP) avec l'Etat. Ce dernier proroge la Convention jusqu'en 2017 et reconduit l'objectif national des Sacicap de réaliser 25 000 logements en accession sociale et de poursuivre les « Missions Sociales » à hauteur de 35 à 40 M€ par an. Des objectifs à ce jour respectés par le Groupe Arcade.

Enfin, il convient de saluer la mobilisation des équipes qui ont eu à faire face aux situations d'urgence, à traiter les demandes prioritaires de la loi DALO et à accompagner ces ménages avec l'aide de l'association ALFI, membre du Groupe Arcade.

Marc SIMON

Président Directeur général SCCI-Arcade
Membre du COS

Comité d'orientation et de stratégie

Jean-Baptiste PASCAL • Claude SADOUN • Pierre-André PERISSOL • Thierry BAUDIER

